



Lettre ouverte au DISP de Rennes

Monsieur le Directeur Interrégional,

Le 09 décembre 2025 devaient se tenir au SPIP d'Ille-et-Vilaine deux CSA – 1 « classique » en matinée et 1 en Formation Spécialisée l'après-midi. Ce dernier, au regard de l'actualité qui ébranle le service depuis maintenant plusieurs semaines, était particulièrement attendu par les agents du SPIP 35 tous corps confondus.

Les représentants du personnel, après avoir tenu des HMI et entendu une large majorité des collègues, ont décidé de boycotter le 1^{er} CSA – et ceci au regard d'un ordre du jour qui apparaissait décalé par rapport aux préoccupations du moment. Ce boycott était aux fins de pouvoir se centrer au mieux sur le CSA / FS, et pour pouvoir dévier les discussions sur l'état des collectifs de travail des 4 sites du département, et plus particulièrement sur le mal-être et la souffrance vécus au SPIP du CP de Rennes-Vezin.

Nous avons alerté plusieurs fois le DFSPiP à ce sujet ; nous avons fait part de l'inquiétude qui était la nôtre concernant la santé physique, mentale, et environnementale des agents de ce service – là encore tous corps confondus ; nous ne développerons pas ici les causes de ce mal-être tant elles apparaissent bien connues, et nous avons souligné dans notre déclaration de boycott que certaines décisions du DFSPiP étaient venues insécuriser les professionnels et les fragiliser encore plus.

Or, s'il semble normal que ces remarques déplaisent au Président du CSA, il semble en revanche que sa réaction soit disproportionnée, non réglementaire, et pour tout dire anormale.

Par mail en réponse à cette déclaration, le DFSPiP et Président du CSA a décidé de manière autoritaire de son annulation le jour même, indiquant que, « *[m]algré l'importance qu'il revêtait, le CSA « hygiène et sécurité » est reporté faute du climat nécessaire à sa tenue, l'intersyndicale ne pouvant unilatéralement imposer son ordre du jour.* »

Le DFSPiP avait donc l'occasion de nouer un dialogue constructif avec les personnels, en présence de tous les acteurs de la prévention et de la santé et sécurité au travail. Ces discussions, pourtant urgentes et nécessaires, sont aujourd'hui remises à une date incertaine, envoyant un signe très négatif à l'ensemble des personnels du SPIP 35 – puisqu'il apparaît que son DFSPiP n'en perçoit pas l'urgence ni l'utilité.

Surtout, il prend seul – de nouveau... – une décision incomprise et inconséquente : le Président d'un CSA ne peut décréter son report de façon unilatérale.

Les OS représentatives du SPIP 35 vous demandent donc de bien vouloir rappeler le cadre légal et réglementaire des instances qui régissent le dialogue social au DFSPiP d'Ille-et-Vilaine. Il n'est pas possible d'agir de la sorte – qui plus est dans de telles circonstances.

Les OS représentatives souhaitent rétablir un dialogue social respectueux, mais surtout avoir une écoute attentive et non feinte, qui prend réellement en compte la parole des personnels et qui entend aujourd'hui leur malaise. Il est urgent d'agir !

A rennes, le 11/12/2025